

## ***A l'attention personnelle de Mesdames et Messieurs les Parlementaires***

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Le 12 juillet 2021, le Président de la République a annoncé la mise en place d'une incitation maximale à la vaccination qui passera par la législation. Ce projet de loi prévoit notamment d'imposer un passe sanitaire dans tous les lieux de loisirs et de culture de plus de 50 personnes, dans les lieux de vie publics, ainsi que dans les trains, avions et cars pour les longues distances. Dans le même temps, est annoncé le fait que les tests PCR deviendront payants, transformant le passe sanitaire en un passe vaccinal qui ne dit pas son nom.

**Le texte de loi sur lequel vous devez vous prononcer est particulièrement préoccupant dans la mesure où il est en mesure de vicier le consentement libre et éclairé des « patients », principe fondamental de notre droit.** Ces derniers, soumis à une pression sans commune mesure, seront poussés à accepter une vaccination sous la contrainte de l'État, ou de la « pression sociale » orchestrée par des mesures réglementaires ou législatives d'encadrement de nos vies et de leur communication incessante. L'afflux de patients dans les centres de vaccination, par peur de représailles à la suite de l'allocution d'Emmanuel Macron, est une première illustration inquiétante de cette dérive gouvernementale. Non seulement ces mesures et le contexte imposent de manière détournée une vaccination spécifique aux populations contre leur gré, mais en plus, elles mettent en œuvre des vaccins dont les essais cliniques sont encore en phase 3, ce qui en fait un acte de prévention sanitaire encore en phase expérimentale.

Vous ne pouvez voter, en conscience, ce texte de loi. **Il ne s'agit pas pour vous de prendre position pour ou contre la vaccination. Il s'agit de défendre, d'abord et avant tout les libertés publiques des Français.** Ce n'est pas un passe qui nous rendra libre, contrairement à ce qu'expliquent les membres du Gouvernement pour justifier le rabotage de nos libertés. La législation ne crée pas de la liberté. Mais elle se doit de la préserver. Il est inconcevable qu'en France, patrie des libertés, nous parvenions à une telle société de ségrégation qui discriminerait les citoyens en fonction des vaccins ou traitements qu'ils ont accepté ou non de se faire inoculer

Plus que jamais, votre vote engage votre responsabilité personnelle dans la défense des libertés de nos concitoyens. **Aussi, j'en appelle à votre conscience, et votre liberté qui doit pouvoir ici s'exprimer. Ne votez pas contre la dignité et la responsabilité des Français.** Refusez ce projet de loi liberticide.

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.